

# CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES du 21,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingenieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL.
6 heures du mat.	5 d. au-dessus de 0.	61 deg.	27 pou 8 ligé.	N. O.	Beau.
Midi.	8 d. au-dessus	63 deg.	27 pou 8 ligé	Idem.	couvert
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi vr.	Couch.	Phases.	Age	
7 h.	11 h	4 h.	Dernier quart.	24	
59-min.	58m.24	17 min.			

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, au Bureau du Journal, quai St-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>m</sup>.

A Paris, à la Librairie-Correspondance de P. Justin, rue de Gaillon, n° 15, et à l'Office-Correspondance de Lepelletier Bourgoïn et C<sup>o</sup>, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 18.

PRIX : Hors du département du Rhône, 1 franc de plus par trimestre.

16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.

Lyon, 21 décembre 1837.

OBSERVATIONS SUR LE DISCOURS DU TRÔNE.

Les premières paroles du discours du trône sont celles-ci : *La France est libre !*

Libre ! mais c'est une amère dérision ; avons-nous donc le droit de discuter sérieusement la valeur des institutions qui nous régissent, d'indiquer les réformes qui seules pourraient assurer la liberté et la tranquillité ? La France est libre ! et la liberté individuelle est sans garanties ; sur un mot, sur un soupçon, sur une vague dénonciation, chacun de nous peut être arrêté préventivement, incarcéré pendant plusieurs mois, mis au secret même, selon le bon plaisir d'un juge d'instruction. La France est libre ! et nous n'avons pas le droit de nous réunir pour nous occuper de nos affaires, pour aviser aux moyens d'améliorer notre condition. Non, la France n'est pas libre, car elle est sous un régime de restrictions et de monopoles qui de tous côtés entravent la liberté.

Sans doute on n'a pas encore entièrement courbé nos têtes, sans doute on ne nous a pas façonnés en sujets russes ou prussiens, ou, pour mieux dire, en esclaves. Si le pouvoir n'est pas arrivé à ce point, c'est que nos mœurs répugnent trop vivement à la servitude, c'est qu'il a vu que le despotisme pur ne pouvait guère s'acclimater parmi nous ; autrement nous ne pouvons savoir à quelles limites il se serait arrêté. Mais de ce que nous avons encore quelque franc-parler, de ce que la presse n'est pas entièrement subjuguée, de ce que la tribune de la chambre des députés retentit parfois de quelques paroles de liberté, on ne peut pas en conclure que la France est libre, et nous protestons contre cette assertion.

Cette année le discours garde le silence sur les factions ; il faut le reconnaître, il n'a pas ce ton provocateur et fanfaron qui s'est si souvent révélé dans les discours précédents. Le ministère a compris sans doute qu'il aurait mauvaise grâce à vouloir exploiter l'attentat de Boulogne, et que ce serait donner des armes aux doctrinaires pour le renverser. Cette modération dans le langage de la couronne indiquerait une situation nouvelle, si nous avions à la tête des affaires des hommes dégagés de tout lien avec le parti contre-révolutionnaire qu'on semble abandonner aujourd'hui ; elle indiquerait surtout une situation meilleure, si ce cabinet avait osé formuler quelques projets réparateurs qui eussent un cachet qui les fit remarquer. Nous pourrions croire qu'on a enfin compris à la cour que les déplorables victoires de 1832 et 1834 ont fait au pouvoir de profondes blessures ; que la mitraille qui abat les maisons et jette l'effroi dans les cités ne donne qu'une force factice et éphémère ; que le glaive qui est dirigé contre la poitrine de nos concitoyens a toujours un double tranchant, et blesse vaincus et vainqueurs.

Vous avez, dites-vous, l'intention d'effacer les pénibles souvenirs de toutes nos dissensions. Alors pourquoi l'amnistie a-t-elle été incomplète ? pourquoi la surveillance a-t-elle été réservée ? pourquoi cette froide indifférence pour les souffrances du peuple ? S'il est une ville où de pénibles souvenirs peuvent durer long-temps, c'est dans la nôtre ; que le gouvernement essaie donc de nous prouver qu'il veut changer de système, en s'occupant du sort de nos travailleurs, en présentant des lois, des réglemens qui puissent à l'avenir nous mettre à l'abri des crises douloureuses qui pèsent encore sur nous ; qu'il songe à donner à nos bras inactifs du

travail, et qu'il nous rende le droit d'association industrielle. Alors nous comprendrons qu'il veut sérieusement effacer les traces du passé ; nos souvenirs seront moins amers.

Jusqu'à nous devons penser qu'il est revenu à la modération par fatigue, par épuisement ; qu'il n'agit plus parce qu'il ne sait plus où se prendre. D'ailleurs les passions violentes ne peuvent pas toujours être dans le même état d'excitation ; elles ne peuvent pas toujours être galvanisées : après le bruit le silence, après le mouvement le repos, et dans ces moments de calme sonnent les heures solennelles de la méditation, viennent les instants où l'on se demande compte de ses actes, et où l'on cherche à peser les résultats. Ceux obtenus par le système de compression ne sont ni glorieux ni certains ; car, encore une fois, à quoi ont abouti nos sanglantes collisions ? Si nous en croyons le discours du trône, elles nous ont donné la paix, l'ordre, la liberté et un accroissement de richesses ; mais ce sont là des phrases banales qu'on retrouve dans tous les discours officiels. Peu s'en faut que la reine d'Espagne dans son dernier discours de la couronne n'ait aussi parlé de l'accroissement de la prospérité publique dans la Péninsule.

Cette tranquillité si vantée, ne pouvions-nous pas l'obtenir sans passer par toutes les épreuves qui ont attristé le pays ? Cette tranquillité n'a-t-elle pas été troublée par les fausses mesures gouvernementales auxquelles on veut encore en faire honneur aujourd'hui ?

Parler de la prospérité du pays est chose oiseuse quand les faits n'appuient pas les paroles ; notre prospérité n'est pas un fait évident, tant s'en faut. Pour notre compte, nous pouvons hardiment déclarer qu'il est inexact : dans notre département, notre industrie principale est toujours en souffrance, sa position ne s'est guère améliorée ; cet hiver nos malheureux ouvriers auront encore besoin pour subsister d'avoir recours à la bienfaisance de leurs concitoyens.

Avant de dire dans le discours de la couronne que nous sommes dans des voies de prospérité, nos gouvernants auraient dû prendre quelques informations exactes dans toutes les villes manufacturières. Mais que leur importe la souffrance des grandes industries ! Le budget se paie, le budget augmente, cela leur suffit pour assurer à la France que tout est pour le mieux.

Le revenu public, dit le discours de la couronne, s'est encore accru depuis la dernière session. Il nous semble alors que le gouvernement aurait dû nous annoncer quelques projets pour réduire l'impôt. Sur ce point il garde le silence ; il ne parle pas même de réduire la rente, et de venir ainsi en aide à l'industrie. Il faut le dire, il se présente dans les chambres avec un bagage législatif qui ne doit guère lui peser. Ainsi, si le ministère réalise son plan de campagne, tout se bornera dans la prochaine session à la présentation de quelques projets de lois sur les travaux publics, sur les sociétés commerciales, sur les prisons et sur la responsabilité ministérielle.

Déjà, dans le discours de la couronne de l'année précédente, on nous avait annoncé des améliorations dans nos voies de communication, et les choses ont été tellement dirigées qu'on n'a pas adopté une seule loi relative à une grande ligne de chemin de fer. — Cette année on ne pourra pas objecter que le temps a manqué pour les travaux préparatoires ; cette année il faudra bien qu'on soumette aux chambres des plans et devis qui aient quelque consistance. — Le ministère se berce de vaines espérances s'il croit

renfermer la législature dans des bornes aussi étroites que celles que nous venons d'indiquer ; bon gré mal gré il faudra bien que les questions politiques ou financières qu'il veut ajourner se produisent, nous l'espérons du moins.

La France applaudira à toutes les mesures qui auront pour but la conservation d'Alger ; c'est là un point incontestable. Elle a ratifié, et nous le reconnaissons avec le gouvernement, tout ce qui a été ordonné pour satisfaire à la douleur publique, et acquitter la France envers ses héros-martyrs. On songe à la veuve et aux enfants du général Damrémont, c'est fort bien ; songe-t-on avec la même sollicitude à nos soldats blessés ? Combien vont rentrer dans leurs foyers sans moyens d'existence ! combien ne pourront peut-être plus se livrer au travail, et n'obtiendront pas même, nous ne dirons pas une pension, mais un modique secours ! Nous aurions vu avec plaisir quelques paroles qui eussent indiqué que le gouvernement s'occupait d'eux avec quelque sollicitude. Jusqu'à ce jour on a beaucoup fait pour récompenser les services des braves qui ont survécu à la prise de Constantine, laissera-t-on sans secours les mères, les sœurs, les familles enfin de tant de soldats qui ont trouvé la mort en Afrique ? Pourquoi ne voterait-on pas un secours pour les familles qui ont perdu leurs appuis ? Ce n'est pas une pension que nous demandons pour elles, mais un secours une fois donné à titre de récompense nationale.

Le discours de la couronne se contente d'affirmer laconiquement « que le gouvernement n'a qu'à se féliciter de ses rapports avec les puissances étrangères, et que ja-mais la paix générale n'a paru mieux assurée. » — Sans vouloir donner trop d'importance à certains faits qui viennent de se révéler au dehors, il serait difficile cependant de ne pas s'en préoccuper ; aussi trouvons-nous que le moment est mal choisi pour affirmer que jamais la paix générale n'a paru mieux assurée. Des germes d'une guerre maritime se révèlent chaque jour avec plus d'intensité. — Ainsi, le Canada est dans ce moment en pleine insurrection : qui sait si nous ne nous trouverons pas mêlés à ses dissensions ? Une escadre fait voile pour St-Domingue ; certes, elle n'est pas envoyée sans motifs sérieux et graves, et l'Angleterre s'inquiète déjà de cette démonstration. L'Angleterre et la Russie, d'un autre côté, se montrent jalouses de notre conquête d'Afrique, et poussent la Porte à nous susciter des entraves.

L'Angleterre ne verra pas sans colère le licenciement de la légion qu'elle avait envoyée en Espagne : elle reconnaîtra l'influence du juste-milieu français, et pourra bien désormais ne plus opposer aucune résistance aux projets de don Carlos ; dans ce moment ce prince redouble d'énergie, et Espartero reste inactif. Qui sait quels événements peuvent surgir tout-à-coup en Espagne ?

Le Hanovre est violemment agité et se prépare peut-être à une révolution ; la lutte des catholiques avec les protestants semble près de se ranimer. Enfin le roi de Hollande menace la Belgique d'une nouvelle invasion ; la confédération du Rhin appuie Guillaume, et annonce l'intention formelle de faire de Rastadt une place forte.

Le gouvernement trouve-t-il donc dans tous ces faits des garanties d'une paix durable ? oublie-t-il aussi les menaces de la Russie et les projets de mariage d'une princesse russe avec le duc de Bordeaux ? n'a-t-il pas prêté l'oreille à ces paroles insultantes de l'empereur Nicolas à l'occasion du mariage de la princesse Marie : « Prince, a-t-il dit au frère du duc de Wurtemberg, je ne puis en conscience vous féliciter ; votre parent vient de s'allier à une fa-

**Théâtre du Gymnase.**

L'AGRAFE, OU LE FORÇAT ET LE TRÉSOR. — MADAME FAVART.

L'Agrafe, ou le FORÇAT et le TRÉSOR. A la bonne heure ! voici un titre au moins ! Il y a là ou jamais de quoi piquer la curiosité. Au lever du rideau, deux religieuses, deux officiers et un galérien mourant : c'est une exposition pittoresque, je pense ! Voyons si le reste répond à l'exposition et au titre.

La scène se passe à l'hôpital du bague de Toulon. Edouard Launay, jeune chirurgien, confié à un de ses confrères ses rêves d'ambition et de richesse, et il se plaint amèrement — et trop longuement — des rigueurs de la fortune. Le forçat moribond écoute avec attention cet entretien, tout en poussant de sourds gémissements. Bientôt le râle de la mort le saisit, il expire. Resté seul avec le cadavre, Edouard Launay le voit quelques instants après se dresser contre lui. Le forçat, dont la maladie et la mort étaient imaginaires et feintes, est terrassé par le jeune chirurgien. En vain le malheureux l'implore et lui raconte ses longues souffrances, ce besoin d'air et de liberté qu'il éprouve et qui lui ferait préférer la mort à sa misérable existence ; en vain il embrasse ses genoux et le prie de le laisser fuir, Launay reste inflexible. Le forçat tente alors un dernier effort pour le toucher ; il peut donner à Launay cette richesse dont le jeune chirurgien est si avide ; il offre de partager avec lui 400,000 fr., fruit d'un de ses vols, et qui sont enfouis depuis dix ans au bord de la mer, sous un rocher, à quelques lieues de Toulon. Launay reste incrédule ; le forçat presse, supplie, et essaie par tous les moyens de convaincre le jeune homme, qui, ému et ébranlé, résiste cependant à la tentation, et, fidèle au devoir, va chercher les gardes-chiourmes pour leur livrer son prisonnier. Dans l'intervalle, le forçat s'échappe par une fenêtre dont il avait scié un barreau. La sentinelle fait feu sur lui ; il est rapporté sur la scène bien mort cette fois-ci. Launay, maître de son secret, pauvre et ambitieux comme il est, s'empare du

trésor, qui se compose, en outre des 400,000 fr., valeur en billets de banque, d'une grande quantité de bijoux. Riche maintenant, il fait la cour à une jeune anglaise, miss Fanny, qu'il est sur le point d'épouser. Il lui offre en cadeau le plus précieux de ses bijoux, une agrafe magnifique qui faisait partie du trésor.

Mais comme le bien acquis ne profite jamais, et que le Châtiment au pied boiteux, comme dit Horace, finit toujours par atteindre le coupable, c'est justement au père de Fanny que le trésor a été volé, et tout ceci semble devoir se terminer devant la cour d'assises ; mais Launay fait l'aveu de l'indélicatesse qu'il a commise, et, aidé dans sa justification par le jeune chirurgien dont il est question au commencement de la pièce, il se lave complètement du crime qui lui est reproché... Et ainsi que le mélodrame *Rita l'Espagnole*, le mélodrame *le Forçat*, ou *L'Agrafe et le Trésor*, se termine par un mariage.

Nous n'aimons pas le mélodrame parce qu'en général il fourmille d'in vraisemblances, de longs rabâchages et... de fautes de français. *Le Trésor*, ou *L'Agrafe et le Forçat*, n'est point exempt de tous ces défauts. Il y a beaucoup de personnages inutiles : d'abord un magistrat représenté par M. Auguste, et qui joue un rôle assez nuis ; un autre personnage, sous les traits de M. Joanny, est placé là comme l'homme d'esprit de la société de miss Fanny, qui doit être bien bête à en juger par son coryphée. M<sup>me</sup> Legaigneur, M<sup>me</sup> Buycet et M<sup>lle</sup> Augustine remplissent des rôles tout aussi insignifiants et presque en dehors de l'action.

Il y a de l'intérêt dans le premier acte. Les deux derniers se traînent péniblement au travers d'une foule d'explications et de justifications qui auraient pu se ramener à des éléments beaucoup plus simples. Il est fâcheux que cet ouvrage ait été aussi mal conçu, car sa donnée prêtait à des situations dramatiques. Une nouvelle de M. Souvestre, publiée dans la *Revue de Paris*, a été exploitée par les auteurs de *L'Agrafe*. Mais *L'Agrafe*, comme *Rita l'Espagnole*, comme toutes les pièces de théâtre prises dans un roman, et dont les auteurs ne sont que des metteurs

en scène, manque d'esprit d'ensemble, de cette idée mère qui domine un sujet et en fait une véritable création, un œuvre d'art enfin. La nouvelle de M. Emile Souvestre réunit toutes ces conditions ; il n'en est pas de même de *L'Agrafe*.

M. Rousseau a rendu avec assez de tact le rôle délicat et embarrassant d'Edouard Launay, et M. Sallard n'a pas été déplacé dans celui du père de Fanny. C'est M<sup>me</sup> Amy qui représentait la jeune Anglaise ; son costume était du meilleur goût, son rôle ne comportait guère autre chose. M. Ambroise, le forçat, a été effrayant de vérité.

Dans le *Postillon de Mam' Ablou*, chanson en action, M. Ambroise s'est beaucoup fatigué sans faire beaucoup de plaisir. Ce n'a pas été sa faute, mais la faute du *Postillon de Mam' Ablou*.

Un vaudeville très-spirituel est venu ensuite effacer les impressions fâcheuses laissées par la première partie de cette représentation. Nous voulons parler de *Madame Favart*.

M<sup>me</sup> Favart, fille de Duronceray, ancien maître de chapelle du roi Stanislas, est courtoisée à la fois par l'abbé de Voisenon, par un commis aux gabelles, nommé Bercaville, et enfin par le fils d'un pâtissier du voisinage, M. Favart, qui aiguise des couplets et fait des vaudevilles, peu soucieux de la gloire de son père, auquel est due l'invention des *échaudés*.

Le jeune Favart adresse de galantes chansons à la fille de Duronceray ; elle répond à son amour ; elle a d'ailleurs comme lui la passion de la comédie. Favart a fait la *Cherchuse d'esprit*. Marie Duronceray se voit déjà jouant l'œuvre de son amoureux.

Favart demande un rendez-vous à Marie ; elle hésite d'abord, puis elle finit par y consentir. La nuit approche, le père de Marie la fait rentrer au logis ; Favart arrive bien désappointé de l'absence de Marie ; il a tant de choses à dire à sa jolie voisine ! Une échelle se trouve sous sa main, il l'applique à la fenêtre de la chambre de Marie. Il monte.

Mais le père Duronceray a donné un asile au maréchal de Saxe ; p<sup>o</sup>ursuivi pour un duel, et lui a destiné la chambre de sa

« mille tarée. » — Voilà où nous en sommes avec l'étranger, voilà l'état de l'Europe. Ainsi cette vieille Europe, pour laquelle on a comprimé en France l'esprit public, pour laquelle on a fait tant de sacrifices, est là toujours menaçante, rêvant une invasion : l'avenir prouvera qu'elle a joué notre diplomatie. A la vérité, la nation française n'a jamais été trompée par de feintes démonstrations des cours du Nord ; elle sait bien que la paix n'est pas et n'a jamais été assurée. Sur ce point et sur tant d'autres, elle ne partage ni l'opinion ni la sécurité de son gouvernement.

Un crime affreux a été commis, dans la nuit de mardi à mercredi, dans la presqu'île Perrache. Il était déjà fort tard lorsqu'un garde qui habite près de la gare entendit crier à l'assassin ! au secours ! Il se leva, ouvrit sa fenêtre ; les cris continuaient... Il descendit, mais il n'entendit plus rien. Le brouillard était épais, la nuit obscure ; soit qu'il ne sût de quel côté se diriger, soit qu'il eût peur, le garde rentra. Mais le matin, en cherchant quelque indice des cris de la nuit, il trouva un chapeau sur le bord de la Saône. Quelques heures après on ordonna des fouilles dans la rivière, et bientôt on amena un cadavre couvert de blessures saignant encore.

La victime est un homme d'une trentaine d'années, de belle taille, aux cheveux noirs bouclés ; une blouse recouvrait des vêtements assez élégants. Son chapeau porte dans le fond le nom d'un chapelier de Clermont. On n'a trouvé sur le cadavre ni argent, ni montre, ni papiers, ce qui indique assez que les assassins l'ont dépouillé et l'ont ensuite précipité du haut du quai dans la rivière.

Voilà un meurtre affreux commis à la porte et sur le territoire de Lyon, à trois minutes des barrières. La presqu'île de Perrache, où l'industrie crée en ce moment d'immenses établissements, est peuplée de mauvais cabarets donnant asile aux floueurs et aux malfaiteurs, et à l'exception d'une caserne bâtie sur le bord du Rhône, rien n'y protège la sûreté publique. Au lieu d'entretenir des garnisons inutiles dans huit ou neuf forts qui nous menacent plus qu'ils ne nous défendent, est-ce qu'on ne pourrait pas établir quelques postes dans la presqu'île Perrache, où le malheureux événement d'hier fait sentir leur utilité ?

Dans la nuit de dimanche à lundi, M. Solignac, ouvrier en soie, a été arrêté par quatre gendarmes qui l'ont amené à l'hôtel-de-ville. Il a été presque immédiatement relâché. Ce fait semble se rattacher à la visite domiciliaire opérée chez M<sup>me</sup> Bouillet, et dont nous avons parlé hier. M. Solignac a été pris sans doute pour l'ami politique qu'on recherchait. Les gendarmes l'ont arrêté devant la maison de M<sup>me</sup> Bouillet dont plusieurs agents de police occupaient la porte d'allée dans ce même moment.

Hier a eu lieu au Grand-Théâtre la première représentation de *la Straniera*. L'annonce de cet opéra avait suffi pour attirer tous les dilettanti lyonnais. Leur attente n'a pas été trompée. *La Straniera* renferme des richesses musicales d'une originalité rare et d'un sentiment exquis. Cette partition diffère essentiellement de *la Norma*, dont le sujet plus simple a dû nécessairement porter le compositeur à revenir sur les mêmes idées.

*La Straniera* est donc moins uniforme ; les chœurs présentent des motifs plus animés et d'une coupe plus vive ; mais *la Norma* contient un plus grand nombre de duos et d'airs à effet. Plusieurs passages de *la Straniera* ont été vivement applaudis. Nous citerons surtout le magnifique quatuor du second acte chanté par M. et M<sup>me</sup> Cavaletti, M<sup>lle</sup> Alessi et M. Ojeda Manti. Ce dernier a mis une expression délicieuse dans un solo ajouté à la partition. M<sup>me</sup> Cavaletti a rendu avec bonheur son rôle écrit très-haut, et M<sup>lle</sup> Alessi, malgré un enrouement qui affectait sensiblement sa voix, s'est attiré des bravos nombreux.

Nous devons dire que cette première représentation a un peu manqué d'ensemble ; espérons que la deuxième, qui aura lieu demain vendredi, ne nous laissera rien à désirer.

### Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. NOGARET, DOYEN D'ÂGE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 19 décembre

A midi un quart la séance est ouverte.

MM. Chazot, de Champlâtreux, Saint-Albin et Galos occu-

pent les fauteuils du bureau en qualité de secrétaires provisoires. Peu à peu les députés arrivent, et bientôt nous en comptons deux cent cinquante dans la salle. Parmi ceux-ci nous remarquons MM. Salvette, Arago, Michel (de Bourges), Martin (de Strasbourg), Garnier-Pagès, Pierron, etc.

M. Guizot cause assez amicalement, en apparence, avec M. Thiers.

Nous voyons, en fait de ministres, MM. Molé, Salvandy et Rosamel.

La plupart des députés s'occupent à examiner le tableau de Court représentant Louis-Philippe jurant la charte dans la séance du 9 août. L'ensemble de ce tableau rappelle singulièrement le tableau d'Hersent représentant Gustave Wasa proclamé roi de Suède. Sur une estrade élevée, Louis-Philippe, tenant son discours d'une main, tient le bras droit levé horizontalement. A droite on aperçoit MM. d'Argout, Talleyrand, Pasquier, Decazes, Pajol, Molé, Montalivet, etc. ; plus près du roi, M. Guizot, M. le maréchal Gérard et le duc d'Orléans. A la gauche du roi se détachent les figures du duc de Nemours, de MM. Dupont (de l'Eure), Lobau, Delaborde, Clauzel, Lafayette, Casimir Périer, Dupin, Benjamin Constant, assis en face de l'estrade, et soutenu par M. Odilon Barrot ; Labbey de Pompières. Lafitte, dont le visage très-résemblant, mais qu'on cherche long-temps avant de l'apercevoir, parce qu'il n'est pas placé en évidence, paraît occuper surtout les regards de MM. les députés. Sur le second plan, au milieu de députés moins connus, sont assises deux des jeunes princesses. Les autres enfants du roi, la reine, M<sup>me</sup> Adélaïde et quelques dames occupent deux tribunes, à la gauche du roi.

Il est aisé de se convaincre, par un simple coup d'œil, que ce tableau n'est pas encore terminé. Toutes les figures du fond ont cette apparence vaporeuse d'une ébauche vue de loin.

Le défaut capital de cette œuvre, dont le sujet d'ailleurs était fort ingrat, c'est que presque tous les personnages, qui doivent avoir sans exception, dans un pareil moment, les yeux fixés sur le roi, tournent la tête, regardent les députés de la salle, et ne s'occupent nullement de Louis-Philippe et de son serment. Le peintre, obligé de faire avant tout des portraits, a lutté avec la difficulté que lui inspirait une semblable disposition des personnages, il ne l'a pas tout-à-fait vaincue. M. de Talleyrand a une physionomie fort remarquable. L'artiste n'a pas oublié ce sourire d'incrédulité que le vieux diplomate conserve dans toutes les circonstances, et qui, comme chacun sait, n'était, à la solennité du 9 août, qu'un présage faux et mensonger.

Vers une heure, M. le président d'âge annonce qu'il va être procédé au tirage des bureaux ; après cette opération, MM. les députés se retireront dans les bureaux pour les organiser.

La salle reste à peu près vide.

A trois heures et quart, M. le président d'âge remonte au fauteuil, et MM. les députés rentrent dans la salle. Nous apercevons, près de l'une des deux portes donnant sur les couloirs, M. Viennet en personne qui attend sans doute que la chambre ait décidé entre lui et M. Flourens.

MM. Montalivet et Laplagne sont présents.

M. le président : L'intention de la chambre est sans doute d'entendre les rapports sur la validité des titres de MM. les députés. La chambre va entendre M. le rapporteur du premier bureau.

M. Laurence voudrait faire les rapports par départements.

M. Laurence, rapporteur, a la parole.

AIN. — MM. d'Angeville, Périer, Cordier, Bernard et Girod sont admis.

AINES. — MM. de Sade, Vivien, Lherbette, Quinette et Desabes sont admis. MM. Fould et Odilon Barrot seront admis après qu'ils auront présenté quelques pièces justificatives.

M. le président appelle successivement ces députés qui font observer qu'ils ont prêté serment à la séance royale.

M. Déjean, autre rapporteur : M. Meilleuret, de l'Allier, doit être admis, ainsi que M. Lelorgne. — M. Boiro, même opinion de la part du rapporteur ; M. Thouret, *idem*. Ces conclusions sont adoptées.

M. Desabes propose et la chambre prononce l'ajournement de l'admission de MM. Gravier et Leydet, tout en déclarant leur élection valable.

ARDECHE. — M. Isambert, rapporteur. M. Champahnel, élection validée, admission ajournée. MM. Boissy-d'Anglas, Tavernier et Mathieu, admis.

ARDENNES (ce département a plusieurs rapporteurs). — M. Lavocat, admis.

ARRIÈGE. — M. Troy, admis ; M. Dugabé, élection validée, admission ajournée ; M. Pagès, admis.

AUBE. — MM. Stourm, Mesgrigny, Demeufve, admis ; M. Armand, admission ajournée, le rapport sur l'élection n'étant pas terminé.

AUDE. — MM. Mathieu de La Redorte, Teisseire, Dejean, Peyre, Espéronnier, admis.

BOUCHES-DU-RHÔNE. — MM. Reynard, Paraque, Thiers,

simule la répétition générale d'une pièce nouvelle dans laquelle un contrat doit être signé. La ruse est sur le point de réussir, lorsque le maréchal, averti par une lettre de Bercaville, se lève tout-à-coup et, sous prétexte de changer le dénouement qui lui paraît commun, prend part à l'action, déchire le contrat et menace de la Bastille toute la troupe. Puis il réclame de Marie la promesse qu'elle lui a faite d'être à lui s'il sacrifiait son grade pour elle, et montre sa démission qu'il a signée et qu'il va adresser au roi. Marie, comme pour faire assaut de générosité, répond qu'elle aussi veut sacrifier en sa faveur son avenir et ses triomphes, se retirer avec lui en province, y vivre de la vie des champs. Ceci ne fait pas le compte du maréchal qui dans Marie aime plus l'actrice et ses succès que la femme ; il est embarrassé et indécis. Marie déchire alors la démission et devient madame Favart.

Ce vaudeville n'est pas sans défauts. Il y a un rôle dont on ne comprend pas bien la nécessité ; c'est celui du père Duronceray. Il est vrai qu'il jette beaucoup de gaieté dans l'action, mais c'est au détriment de la vraisemblance et même de la bienséance. Duronceray est mêlé aux intrigues de sa fille d'une façon niaise ou peu décente. Ceci constaté, on ne peut s'empêcher de rire à toutes les facettes de ce bonhomme, à toutes ses citations mythologiques tronquées, et même à la part grotesque qu'il prend à la scène simulée devant le maréchal de Saxe. Ambroise est très-comiqué dans ce hors-d'œuvre ; mais il joue horriblement faux du violon, ce qui ne prouve pas en faveur du goût du roi Stanislas qui l'avait pris pour maître de chapelle.

M<sup>lle</sup> Amélie (Marie), actrice aimée du public, était indisposée. Elle ne nous a point paru cependant jouer plus mal qu'à l'ordinaire ; c'est toujours sa voix juste et agréable, sa prononciation correcte, son ton excellent. Nous lui reprocherons un peu trop de laisser-aller dans son débit ; elle dit trop vite, n'appuie pas assez sur la phrase et ne fait point ressortir les intentions, ce qui n'est aucunement le tort de son intelligence, mais celui de sa volonté. M. Dermay a soutenu le rôle un peu

Berryer, admis. M. Reybaud, élection validée, admission ajournée.

MOSELLE. — MM. Paixhans, Bompard, Parant, Ladouette, d'Hunolstein et Schneider, admis.

CORRÈZE. — M. Lavielle de Masmorel, admis ; M. Gauthier d'Uzerches, ajourné.

CREUSE. — M. Sainet-Horent, élection validée, admission ajournée ; MM. Tesnières, Leyraud et Cornudet, admis.

CALVADOS. — M. Deslongrais, admis.

### Tribunaux.

COUR D'ASSISES DE L'ARRIÈGE (Foix).

PRÉSIDENCE DE M. DARNAUD, CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE TOULOUSE.

Audience du 26 novembre 1837.

Affaire dite d'Arnavé. — Horrible assassinat. — Troisième procès.

(Voir le Censeur d'hier.)

La séance est ouverte à dix heures précises ; le nombre des dames est encore plus considérable qu'hier. Le préfet du département vient occuper un siège derrière la cour. On est avide d'entendre les révélations du condamné Bernadac.

L'accusé ne paraît nullement inquiet ; il appuie sur sa canne ses deux mains et son menton.

On continue l'audition des témoins.

Fournier-Cruquet : Le 29 juin, je vis le cadavre de Durand pendu au plancher ; j'étais avec Michel Turrière. Voulaient expliquer les traces de sang qui paraissaient sur la fenêtre, il nous dit que les chats avaient laissé ces empreintes avec les pattes. « Voyez, nous dit-il en nous montrant les draps de lit ensanglantés, Durand a saigné du nez. » Puis portant ses regards sur la cheville à laquelle était suspendu le cadavre, il nous disait que Durand l'avait exprès plantée pour se pendre, tandis qu'elle paraissait fichée à cette place depuis fort longtemps. Mon camarade Gassiot et moi ne crûmes pas au suicide. « Cet homme ne s'est pas pendu, mais on l'a assassiné, disions-nous... — Bah ! s'écria Turrière, vous êtes des imbéciles ; si vous ne croyez pas qu'il s'est pendu, sortez. » Et en même temps il nous offrit une prise de tabac.

M. le président, à l'accusé : Que répondez-vous au témoin ? L'accusé : Je crus, comme je vous l'ai dit, au suicide à cause de la chaise renversée. Quant au propos que me prête le témoin, je ne me le rappelle pas.

Le témoin : Il était si peu possible de croire au suicide que les pieds du cadavre touchaient à terre.

M. Dugabé : L'opinion de l'accusé n'a rien qui doive surprendre. Dans ce moment, tout le monde à Arnavé croyait au suicide ; et quant à la pendaison, je pourrais dire, en m'appuyant d'un exemple récent, avec les oracles de la médecine, qu'il peut y avoir suicide alors même que les pieds du cadavre touchent la terre. (Sensation.)

Le témoin raconte ensuite la révélation que lui fit Margaridot après sa condamnation, révélation dont nous avons parlé dans la précédente affaire. Il ajoute que ce matin, dans la salle des témoins, Jeanne Orus lui avait raconté que, rentrant hier à Arnavé avec la métayère de Turrière, celle-ci lui avait dit que depuis long-temps l'accusé les avait invités à la mort de Durand. « Cette femme Orus m'engageait à le dire au procureur du roi. Je lui ai répondu que j'en parlerais à l'audience, que je n'étais pas timide. » (Sensation prolongée.)

M. le président fait tenir note de cette addition du témoin.

Canal-Laonsclou, témoin, raconte le propos tenu par le Comtois : « Demande à Michel s'il est content de moi », et il ajoute que la femme Orus lui a raconté ce matin la conversation qu'elle eut hier avec la métayère de Turrière. « Il voulait nous en faire portion (ja noun boulio fai portion). » disait-elle. « Si nous disions tout ce que nous savons, continuait-elle, qui sait ce que deviendraient les Turrière (qui sap ount passaron) ? Il a fallu qu'ils aient été chercher des étrangers pour faire commettre le crime. »

La femme Jeanne Orus confirme le dire du précédent témoin. L'accusé l'écoute avec attention ; sa figure semble s'animer.

M. le président : Huissier, appelez Bernadac-Margaridot.

A ce nom, un mouvement prononcé de curiosité se manifeste dans le nombreux auditoire ; puis tout-à-coup silence profond. Margaridot paraît accompagné de deux gendarmes. Son costume de galérien frappe d'abord tous les yeux : c'est une casaque rouge, numérotée par derrière, dont le collet est jaune, avec pantalon, gilet et coiffure de même couleur. La figure de Bernadac n'a rien perdu de sa duplicité. On dirait Tartufe devenu forcat ; il est gros, gras et beaucoup plus frais qu'avant d'aller au bagne. En entrant dans l'audience, il croise les mains, s'assoit et baisse les yeux. Dans cette position, on distingue une tumeur naturelle parfaitement bien tracée sur le sommet de sa tête.

ingrat de Favart. M. Alexandre a représenté le maréchal de Saxe avec toute la fierté qui convenait à un aussi terrible amoureux.

Un mot en terminant sur M<sup>me</sup> Favart. Cette actrice a su réunir trois titres à la célébrité, trois titres dont le premier et le dernier sont souvent peu conciliables : elle passa pour une des plus jolies et des meilleures actrices de Paris ; elle fut la femme d'un homme d'esprit, créateur du vaudeville ; enfin elle resta fidèle à son mari. Favart dirigeait le théâtre où s'essaya la jeune actrice ; déjà il y avait donné plusieurs de ses meilleures pièces ; le triple talent de la débutante dans la déclamaion, le chant et la danse portait avec lui ses dangers ; il était trop brillant pour ne pas exciter la jalousie des grands théâtres ; et en effet, sur leur requête, l'Opéra-Comique fut supprimé. Le maréchal de Saxe conçut la fantaisie de prendre à son armée une troupe de comédiens ambulants, il en offrit la direction à Favart qui l'accepta. Sa femme le suivit au quartier-général. Le maréchal s'enflamma pour l'actrice qui résista. Une lettre de cachet sépara les deux époux ; le mari s'enfuit, la femme alla gémir dans un couvent de province où elle resta plus d'une année. On a prétendu qu'à la longue, et pour mettre un terme au désespoir et aux maladies qui assiégaient son mari, M<sup>me</sup> Favart fut obligée de céder. Si le fait était vrai, il faudrait, comme Favart, pardonner à l'épouse plus malheureuse que coupable, et faire retomber toute la honte sur la lâcheté du maréchal. Mais le fait est faux, et la réputation de M<sup>me</sup> Favart doit rester intacte.

L'actrice célèbre, la femme spirituelle et bonne s'éteignit à 45 ans, dans de cruelles douleurs supportées avec un rare et joyeux héroïsme. Quelques instants avant d'expirer, on dit qu'elle composa son épitaphe elle-même. M<sup>me</sup> Favart avait été l'un des collaborateurs de son mari ; elle lui fournissait sa part en fines saillies, en délicates naïvetés. Favart survécut de 20 ans à sa femme. On voit que les auteurs du vaudeville n'ont pas suivi pied à pied la biographie de M<sup>me</sup> Favart. Mais leur œuvre n'en est pas moins très-amusante, et donne une idée assez juste des mœurs de l'époque et du caractère de leur héroïne. A. R.

L'accusé reste impassible, ne trahit aucune émotion et regarde fixement Bernadac.

M. le président : Connaissez-vous Turière ?

Bernadac-Margaridot : Oui, monsieur. (Le témoin fait un soupir.)

D. Que savez-vous ? — R. Je l'ai dit une fois... Un innocent comme moi que vous faites venir pour le mettre en spectacle... Que ne me laissez-vous où j'étais ? (Après une pause : ) Je crois avoir dit la vérité.

D. Dites-nous ce qui s'est passé dans la soirée du 24 juin. —

R. Eh ! que voulez-vous ? ne le savez-vous pas ? combien de fois faudra-t-il vous le répéter ? J'avais quitté Séron dans la journée du 24, et je rentrais le soir vers 6 heures. Je trouvais Sol Michel Turière avec lequel je liai conversation ; il m'invita à souper. Après le repas, nous allâmes ensemble voir le feu ; mais à peine Turière était-il arrivé devant l'église qu'il disparut ; je ne le vis plus de la soirée. Il était neuf heures quand je rentrai chez moi ; je me couchai immédiatement. Vers une heure du matin, ayant eu besoin de sortir, je vis de la lumière chez Durand ; je m'approchai de la porte, et vis par un trou Avichol, Turière et son fils dans la chambre de ce malheureux ; il y avait encore un troisième individu que je ne reconnus pas (mouvement) ; je pensai qu'ils réglèrent ensemble leurs affaires, et je rentrai presque aussitôt chez moi. Je ne puis pas vous assurer que Durand fut étendu à terre ni qu'il fut mort ou vivant. Quant au Comtois, j'ignore s'il y était.

M. le président : Bernadac, je dois vous faire observer que votre langage diffère sur certains points de celui que vous avez tenu déjà. Quand on a jugé le Comtois, par exemple, vous avez été beaucoup plus affirmatif sur son compte. Vous avez dit que le Comtois était dans la chambre de Durand avec les deux Turière, et qu'ils entouraient tous trois le cadavre que vous aviez vu gisant sur le plancher. — R. Je sors d'une maladie que j'ai faite au bain, et j'ai oublié beaucoup de choses. Je ne me rappelle pas bien si Durand était à terre ou non... Qui trompe la justice trompe Dieu. J'ai cru que ces gens étaient là pour régler leurs comptes.

D. Dormîtes-vous long-temps avant de vous lever ? — R. Que vous dirai-je ? je ne m'en souviens pas.

D. Qu'aurait été faire le Comtois dans la chambre de Durand ?

— R. Je n'en sais rien... Enfin Michel était l'ennemi de Durand... Depuis la rente ils cherchaient à le détruire. Celui qui est là (en désignant l'accusé) ne peut pas nier l'avoir assassiné autrefois. A propos d'une lettre, il fut un jour assassiné Durand dans sa maison... La conscience est loin de son corps. Je crois que lui et son fils se sont lavés les mains du sang de Durand. (Mouvement d'horreur. L'accusé regarde le témoin d'un œil fixe et ne dit mot.)

Bernadac, continuant d'une voix plus forte et comme s'il déclamait : Pourquoi cherchait-il à faire croire au suicide ? Pourquoi voulait-il faire enterrer si vite le cadavre ? Pourquoi ne restait-il pas au feu de Saint-Jean ? (Sensation.)

D. N'avez-vous pas vu le fils Turière près de la maison Durand avant la découverte du cadavre ? — R. Oui, je vis Paul le vendredi soir à la fenêtre de Durand. J'étais alors à prier Dieu devant ma croisée. Je puis affirmer cela... Affaire de conscience... Je pensai alors qu'il allait ouvrir la fenêtre, afin que du dehors on pût apercevoir le cadavre.

D. Vous accusez donc les Turière d'être les auteurs du crime ? — R. Oui, il a été commis par les Turière... Affaire de conscience... Et encore le père est plus coupable que le fils. (Ici l'accusé laisse échapper un sourire.) Quoique vous riez, mon cher, je dis la vérité, toute la vérité.

D. Vous avez dit, dans vos premières révélations, que Turière père, allant au feu d'Arnave, avait par deux fois voulu rétrograder, et que vous pensiez que c'était pour empêcher le crime. Vous l'avez même répété plus tard. Le fait est-il vrai ? — R. Moi ! moi ! j'ai dit cela deux fois ! Je ne me rappelle... En tout cas, je n'accuse que le coupable ; autrement, je préférerais mourir... Affaire de conscience.

D. Et vous, Bernadac, quel rôle avez-vous joué dans cet épouvantable drame ? — R. Si j'y étais pour quelque chose, je le dirais de tout mon cœur.

D. Pourquoi donc n'avez-vous pas déclaré d'abord ce que vous nous avez appris depuis ? — R. Je ne voulais porter malheur à personne. Mais c'est égal ; la justice m'a frappé mal à propos, et vous vous êtes tous damnés.

M. le président : Bernadac, vos protestations d'innocence n'en imposent à personne. La justice, le public, tout le monde est convaincu que vous avez trempé dans cet assassinat, ou tout au moins que vous le connaissiez. Vous feriez donc mieux d'avouer votre participation au crime. La franchise de votre part et le repentir rendraient peut-être votre sort meilleur. Votre intérêt vous commande de nous dire toute la vérité.

Le témoin garde le silence.

D. Seriez-vous retenu par quelque crainte pour vos enfants ?

— R. Ils ne cherchent, père et fils, qu'à assassiner tout le monde ; ces gens-là sont à craindre. Mes enfants peuvent être égorgés comme ils l'ont fait à d'autres ; Durand n'est pas le premier. Pendant que Turière tenait auberge à Sabart, il tua, dit-on, un voyageur. Plus tard il a sablé son associé Decamps.

M. le président : Quand croyez-vous que Durand ait été tué ?

— R. La nuit de St-Jean.

D. Et pourquoi cet assassinat ? — R. A cause de la rupture du mariage de Paul. Il avait manqué déjà sept affaires... Si vous saviez quelles gens ils sont ! Père et fils avaient chacun une servante pour maîtresse, dont ils ont eu des enfants qu'ils ont fait perdre. Ah ! mon Dieu ! ajoutez-il en soupirant, Dieu tiendra compte de toutes ces choses... Durand pouvait révéler toute leur conduite, et j'ai entendu dire qu'il l'a fait.

D. Comment le crime a-t-il été commis ? — R. Que sais-je ! Ma femme m'a raconté que pendant le feu de St-Jean le Comtois et Turière fils se promenaient devant la maison de Durand. Je ne crois pas que celui-ci eût ouvert si les Turière eussent frappé à sa porte.

D. Est-il vrai que le Comtois appela par deux fois : Fargayré ! Fargayré ! et qu'il se fit ouvrir ? — R. Je le croyais comme cela.

D. Mais aujourd'hui le croyez-vous ainsi ? — R. Aujourd'hui... aujourd'hui... (Avec difficulté.) Eh ! oui.

D. Le Comtois est-il entré le premier ? a-t-il étourdi Durand en lui donnant un coup de marteau sur la pommette ? n'a-t-on pas ensuite porté Durand sur son lit, et là ne l'a-t-on pas égorgé ?

— R. Je ne l'ai pas vu, je le pensais ; je ne sais si c'est vrai, je le pense.

D. Les Turière ne vous ont-ils pas proposé de tuer Durand ?

— R. Jamais. Moi je n'étais pas l'ennemi de Durand ; j'aurais désiré qu'il vécût.

M. le président, à l'accusé : Eh bien ! Turière, qu'avez-vous à dire ?

L'accusé : Rien, Monsieur ; il est maître de dire et dit tout ce qu'il veut. A l'heure dont il parle, j'étais dans mon lit.

Bernadac : Oui, dans votre lit ! Si vous parliez comme un homme de conscience !...

M. le président : Croyez-vous que Bernadac soit coupable ?

L'accusé : Oui, Monsieur.

Bernadac : Encore !

D. Et vous, Bernadac, vous affirmez que Turière est coupable ? — R. Je le dis, je suis innocent, et puis le dire. Vous me faites souffrir ; je n'ai rien fait. Dieu ne vous le pardonnera pas... La volonté de Dieu...

Un juré : Sur quel fondement Turière accuse-t-il Bernadac-Margaridot ?

L'accusé : La raison en est bien simple. Quant sa fille m'eut appris le dimanche que Durand n'avait pas répondu à Marie Axat, la blanchisseuse, et qu'elle croyait l'avoir vu pendu, je voulus la questionner de nouveau après la découverte du cadavre ; mais alors elle nia m'avoir rien dit, d'où j'ai conclu que l'on savait quelque chose du crime dans sa famille.

Le même juré : Croit-il Bernadac seul coupable ?

L'accusé : Non, mais avec sa femme, sa famille et ses agents. (Rires.)

Ici M. le président donne lecture des révélations écrites de Bernadac, et l'exhorte de nouveau à dire toute la vérité.

Margaridot : Je n'ai aucun souvenir... Aujourd'hui je ne puis rien dire... Ceux qui me croient coupable se damnent et périront.

On emmène le condamné, une longue agitation suit ce débat.

La femme de Bernadac-Margaridot est appelée et dépose comme suit sous la foi du serment :

« Dans la soirée du 24 juin, je parus un instant devant ma porte pour faire rentrer ma fille qui voulait aller au feu, et je vis le Comtois se promenant avec Turière fils devant la maison de Fargayré. J'étais à peine remontée quand, de ma fenêtre, je vis arriver l'andourra (terme de mépris) qui est là (en désignant l'accusé) près de notre grange... Bientôt après ils se joignirent comme trois loups ; j'entendis crier deux fois : « Fargayré ! Fargayré ! » C'était la voix du Comtois sans doute, car je ne reconnus pas celle des Turière. Presque aussitôt la porte s'ouvrit, puis un cri de *aié* ! vint frapper mon oreille, puis un bruit pareil à celui de gens qui se battraient sur un plancher. Je n'entendis plus rien et ne fis même pas beaucoup d'attention. Dans ce moment mon mari était au feu. Quand il revint, je ne lui dis rien ; lui non plus ne m'a dit que plus tard ce qu'il avait vu lorsqu'il s'était levé dans la nuit. »

M. le président : Pourquoi n'avez-vous pas dit tout cela lorsque vous parûtes comme accusée devant la cour d'assises avec votre mari ?

Le témoin : Je ne l'ai pas dit pour ne pas être égorgée comme le Fargayré. Que croyez-vous !... Nous tremblons tous les jours.

D. Vous croyez donc à la culpabilité de Turière ? — R. Oui, je le crois coupable, ainsi que son fils et le Comtois. Le père même a plus de torts que les deux autres. Michel était chaque jour à s'étrangler avec Durand. Il lui disait, dans une occasion, à propos de la rente, en le menaçant de la main : « Je veux te payer, je veux te payer !... » Il l'a bien payé !... (Mouvement.)

M. le président, à l'accusé : Que répondez-vous à cette femme ? — R. Elle ment. C'est elle et son mari qui ont fait le coup.

D. Sur quel fondement la croyez-vous coupable ? — R. A cause de ses tardives révélations. Avant, je supposais qu'elle était coupable, par le besoin qu'en avait son mari. Du reste, elle est bien capable de l'avoir excité au crime.

Il est six heures et demie, la séance est levée au milieu d'une agitation qui se prolonge encore loin du palais. L'anxiété publique est toujours la même. Rien encore n'a complètement dévoilé le mystère qui enveloppe cet atroce forfait.

Variétés.

Il y avait quelques années que M. de La Reynie remplissait, à la satisfaction générale, la charge de lieutenant-général de police, lorsqu'une terreur, motivée par des disparitions extraordinaires, vint et se répandit soudainement dans les principaux quartiers de Paris.

Depuis environ quatre mois, vingt-six jeunes gens, le plus jeune ayant atteint sa dix-septième année, et le plus âgé n'ayant pas dépassé sa vingt-cinquième, manquaient à leurs familles inconsolables d'une telle perte.

Des bruits mystérieux et contradictoires circulaient à cet égard dans le faubourg St-Antoine, veuf de la sorte de quatre à cinq beaux garçons, fils d'ébénistes et de marchands de vieux meubles. Les comères prétendaient qu'une princesse, dont une maladie de foie mettait les jours en danger, luttait contre le mal en se baignant chaque jour dans du sang humain. D'autres affirmaient que les juifs crucifiaient de temps à autre des chrétiens, en haine du Dieu crucifié. Cette folle opinion ne prévalut heureusement pas.

Quoi qu'il en fut, la terreur et la désolation remplissaient Paris. Le duc de Gèvres en parla au roi, et celui-ci, lorsque le lieutenant de police vint à l'ordre, se plaignit vivement de ce qu'on souffrait une telle perpétuité d'enlèvements qui sans doute étaient suivis de mort violente, puisqu'aucun de ceux enlevés ne reparaisait.

La Reynie, désespéré du mécontentement de S. M., s'en retourna fort triste à Paris. En y arrivant, il fit appeler un agent de son administration, homme des plus adroits, nommé Lecoq, et dont jusqu'à ce jour il s'était servi utilement dans toutes les occasions difficiles. Lecoq parut, et le lieutenant de police lui expliqua son embarras, parla du mécontentement du roi, et fit de telles promesses de récompenses, que Lecoq, emporté par son avidité, s'écria :

« Allons ! monseigneur, je vois bien que pour vous tirer de peine je dois renouveler le sacrifice d'Abraham. Je vous demande huit jours, et, au bout de ce temps, j'espère vous rendre bon compte de cette affaire. »

Lecoq ne s'expliqua pas davantage, et M. de La Reynie, qui le regardait comme son meilleur agent, le congédia avec un geste qui lui transmettait les pouvoirs les plus étendus. On se servait à cette époque à la police de signes muets, sorte de télégraphe dont la clé n'était livrée qu'à un petit nombre d'initiés.

Lecoq n'était pas marié ; il avait un fils naturel, objet de toute sa tendresse, et dont il surveillait l'éducation lui-même. Ce garçon, appelé par ses camarades *l'Eveillé*, à cause de la vivacité de son esprit, avait vraiment une rare intelligence.

Il était âgé de seize ans ; et la nature, en développant hâtivement sa raison, n'avait point oublié de le favoriser des dons extérieurs. Le jeune Lecoq était d'une charmante figure, grand, fort et d'un embonpoint à l'avenant ; à le voir, on aurait dit plutôt un homme de vingt-cinq ans qu'un enfant de seize.

L'Eveillé, dont le nom réel était Exupère, obtenait de Lecoq tout ce qui peut flatter la vanité d'un jeune homme. Il était bien mis, et ses vêtements, riches et à la mode, rehaussaient encore sa bonne mine ; mais il sortait peu. Lecoq savait trop bien à quoi les beaux garçons sont exposés sur le pavé de Paris, et quand Exupère allait se promener, ce n'était que bien escorté des mouchards dont disposait monsieur son père ou d'une autre personne à sa dévotion.

Le jour où La Reynie avait entretenu Lecoq père, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce dernier, de retour au logis, s'enferma avec l'Eveillé. La conférence fut longue, et, une heure

après, les voisines, encore plus que les voisins, s'aperçurent que l'Eveillé sortit dans la plus brillante toilette. Cette fois il sortit seul. Il portait à son cou et autour de la forme de son chapeau des chaînes d'or et des plaques d'orfèvrerie, deux montres pendaient à ses goussets, et il faisait résonner souvent nombre de louis dont sa bourse était pleine. Mais ce qui mit le comble à la surprise (car la profession de Lecoq demeurait inconnue), ce fut de voir le beau et brillant l'Eveillé rentrer et sortir à différentes reprises, et pendant quatre jours consécutifs, sans que son oncle (son père) ou un ami lui servit d'escorte comme auparavant.

J'ai dit que l'Eveillé, en outre de sa beauté merveilleuse, possédait un esprit délié, du courage, de la prudence et du savoir-vivre. La conversation secrète qu'il avait eue avec son père avait éveillé son ambition, et il avait facilement compris ce qui lui reviendrait d'honneur et de profit s'il parvenait à dévoiler, pour le compte du lieutenant de police, le mystère de la disparition de tant de jeunes gens. En conséquence, vêtu avec luxe et comme un riche fils de famille, il se promenait dans les rues, sur les quais, aux Tuileries lorsqu'elles étaient ouvertes, au Luxembourg, dont Monsieur laissait le jardin à la jouissance des Parisiens, et enfin dans la salle des Pas-Perdus du Palais et dans les diverses galeries de ce vaste édifice.

Lecoq avait compris que les jeunes gens disparus avaient dû tomber dans le piège de quelque machination galante, et que l'appât qu'on leur tendait était nécessairement une jolie fille. Aussi avait-il prévu qu'en exposant son fils à se rencontrer avec cette créature, celle-ci ne manquerait pas de chercher à perdre pareillement l'Eveillé ; mais ce dernier, bien averti, ne se devait pas laisser prendre au piège où tant d'autres avaient péri.

Le cinquième jour, et vers les trois heures de l'après-midi, le jeune Lecoq, dans tout l'éclat de sa parure, se promenait sur la terrasse du bord de l'eau, au jardin des Tuileries ; une demoiselle, remarquablement belle, passa près de lui. Elle marchait seule, mais, à quelque distance, était suivie par une sorte de gouvernante. L'âge de la demoiselle pouvait être de vingt-deux à vingt-cinq ans. Elle était vêtue avec élégance, et sa tournure, non moins que son visage, était un modèle de grâces.

L'Eveillé examine avec intérêt cette taille fine et ce joli minois. Ses œillades ne sont pas perdues, plusieurs regards assez doux répondent directement aux siens. Il se pose, secoue son jabot, fait faire la roue à ses manchettes ; il a un pressentiment qu'il est en passe d'aventure. Serait-ce celle qu'il attend et pour laquelle il a ses instructions toutes faites ?

Pour s'en assurer, il ralentit son pas, va, vient, en observant sa belle, et s'assied enfin sur un banc du labyrinthe faisant face aux Champs-Élysées (1).

Il n'y était pas depuis dix minutes, lorsqu'il voit la suivante de la jeune dame rôder autour de lui, et, après quelques tours, prendre place sur le même banc. On se salue, c'est l'usage. La conversation s'engage, et notre malicieux gars, qui trouvait ainsi son jeu tout fait, demande à la gouvernante quelle est la jeune dame qu'elle accompagne.

— Oh ! Monsieur, lui répond-on, l'histoire de ma maîtresse est presque un roman.

— Un roman ! répète l'Eveillé ; vous m'intéressez. Votre maîtresse ne serait-elle point... ?

— Oui, Monsieur, répond la duègne en grande confiance, précisément, c'est elle-même, c'est cette jeune personne si intéressante dont tout Paris s'occupe encore ; et puisque la voix publique vous a appris qui elle est, je ne vous ferai pas longtemps mystère de son histoire.

— Va ! vieille bavarde, va ! se dit l'Eveillé ; et il se rapprocha de la gouvernante.

— Il faut que vous sachiez, mon cher Monsieur, dit celle-ci, que le père de ma maîtresse est un grand prince polonais, venu exprès incognito à Paris pour séduire une jeune marchande de la rue Saint-Denis : C'était un pari qu'il avait fait dans son pays ; on l'a su depuis. Cet homme pervers gagna son pari. Il séduisit la mère de ma maîtresse, celle-ci naquit ; mais à la vue de son enfant, le prince polonais, ramené à de meilleurs sentiments, fondit en larmes, et tombant aux pieds de sa victime : « Je pars, dit-il, je cours me jeter aux pieds de mon souverain (le roi de Pologne) ; il consentira à notre union, crois-en ton amant qui te le jure... Adieu. » Il partit : depuis on ne l'a plus revu. On dit même qu'il fut assassiné par deux brigands. Voyez, jeune homme, le ciel venge tôt ou tard la vertu outragée. Mais le roi de Pologne, ayant appris l'indigne conduite du prince, a désiré la réparer. Il a envoyé des courriers à Paris. Hélas ! la jeune marchande de la rue Saint-Denis était morte ; mais sa fille vivait, Monsieur ! sa fille que vous voyez se promener près de nous, et le roi de Pologne l'a nommée unique héritière des biens du prince. Aussi ma maîtresse est-elle aujourd'hui la demoiselle la plus riche de Paris. Heureux celui qui l'épousera !

— Heureux, en effet, qui pourra lui plaire ! dit l'Eveillé en poussant un gros soupir.

— Eh ! jeune homme, pour plaire, il faut oser...

— Quoi ?

— Que sais-je !... être aimable.

L'Eveillé feignit un innocent embarras.

— Et comment l'est-on ?

— Ah ! vous m'en demandez trop ! Et pour un garçon d'esprit, tel que vous paraissiez être, vous me faites de singulières questions ! Adieu, Monsieur.

— Un mot encore, dit l'Eveillé se passionnant fort, pour un débutant dans l'art de la police et de l'amour, un mot, je vous en conjure !

La gouvernante, qui s'était levée, se rassit.

Ce fut au tour de l'Eveillé à parler. Il apprit à la gouvernante, avec toute l'ingénuité possible, que, fils d'un médecin et gros bourgeois du Mans, il était envoyé à Paris pour suivre les cours à l'Université. — Voici, dit-il, dix jours que je suis en ce pays ; mon père n'a pas ménagé l'argent pour que j'y fisse figure. J'ai deux cents pistoles dans ma bourse, une belle chaîne à ma montre, des bagues à mes doigts, et avec cela la bonne envie d'obéir à mon père et de montrer aux gens d'ici que pour être Manseau on n'est pas manchot !... Eh ! eh ! eh !

— Eh ! eh ! eh ! fit la vieille. Elle riait de plaisir et de pitié. — Peut-on voir plus sot oiseau ! pensa-t-elle. Elle prit la main de l'Eveillé. — Vous m'avez gagné le cœur, et vraiment je me sens de l'affection pour vous. En voici la preuve, écoutez-moi. Ma maîtresse vient de vous voir ; vous lui avez plu, et elle m'a donné commission de savoir qui vous étiez. Je suis charmée qu'elle ait si bien rencontré. Ce soir, trouvez-vous devant la grand-porte de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois ; là, je vous rencontrerai, et, selon toute apparence, vous apporterai de bonnes nouvelles. Ne manquez pas à vous parer de votre mieux, car vous seriez perdu si vous paraissiez devant ma maîtresse dans l'équipage d'un écolier désargenté.

Sur ce propos on se sépara. Dans sa joie, l'Eveillé toucha à

(1) La décoration du jardin des Tuileries n'était pas précisément ce qu'elle est aujourd'hui. Sur chacune des terrasses élevées à l'extrémité du jardin, du côté des Champs-Élysées, on voyait, peu de temps encore avant la révolution de 1789, des ifs taillés, des treillages, des palissades, des cabinets de verdure, où se nouaient une grande partie des aventures galantes du temps.

peine la terre. Sans aucun doute il a trouvé la drôlesse qui attire les jeunes gens et les fait disparaître. En toute hâte, il va donc rejoindre son père et l'instruit de ce qui se passe. Lecoq partage les soupçons et l'espoir de son fils; mais à l'heure du succès, la tendresse paternelle éveille la crainte en son cœur: il tremble du péril que le jeune homme doit affronter; et, pour en diminuer l'étendue, il rallie les agents de police qui lui sont soumis, leur apprend en peu de mots le gros de leur rôle, et surtout leur recommande de se tenir à proximité de son fils, sans pourtant le faire de manière à compromettre le succès du coup de main qu'il va tenter. Au reste, lui-même se met en tête de l'escouade, et il ne dépendra pas de lui que tout n'aille à bien.  
(La suite au prochain numéro.)

COMPAGNIE FONCIÈRE DE L'ANCIEN DUCHÉ D'ALBRET.

À la demande de plusieurs agronomes forestiers, tous intéressés dans l'opération d'Albret, la compagnie a cru nécessaire de faire quelques changements aux conditions qui sont expliquées dans le prospectus qu'elle a publié.  
Ces changements portent essentiellement sur les 6,000 arpents de bois de haute futaie qui ne seront exploités qu'au bout de neuf ans (moins quelques légers éclaircissements pour leur meilleur aménagement), et dont les arbres auront alors acquis une croissance qui augmentera considérablement leurs revenus.  
Les 30,000 arpents dont les produits devaient être répartis aux porteurs des obligations au bout de sept ans ne le seront également qu'au bout de neuf. Ces produits, tant des 30,000 arpents que des 6,000 de haute futaie, formeront un fonds de réserve destiné à assurer les intérêts des obligations et à augmenter les dividendes, à compter de la dixième année.

La compagnie, qui devait convertir en rentes sur l'Etat un capital destiné à servir les intérêts des obligations pendant sept ans, emploiera à cet objet (également en rentes) un capital qui assurera ces intérêts pendant neuf ans, et y ajoutera la somme nécessaire au paiement d'un dividende de 2 p. 0/0 l'an, également pendant neuf ans. De manière que chaque porteur d'obligations recevra pendant cet espace de temps un revenu de 6 p. 0/0 par an garanti par un dépôt de rentes sur l'Etat, et aura à ce terme de neuf ans l'assurance d'autant plus fondée du paiement des intérêts de son capital et d'un dividende, que les 6,000 arpents de haute futaie qui seront alors exploités seront couverts d'arbres qui seront âgés de 32 à 35 ans, et seront mieux aménagés qu'ils ne le sont aujourd'hui; que les 30,000 arpents donneront un revenu d'autant plus certain que les bois-taillis qui les couvriront auront neuf ans au lieu de sept, et enfin que les produits formant une réserve au bout de neuf ans assureront les porteurs des obligations contre toute éventualité dans les revenus des terres.

On souscrit à Paris, au siège de la société, rue Gaillon, 13.  
— Les actions sont de 500 fr. Tout porteur de 10 actions assiste de droit aux réunions du conseil de surveillance de la compagnie.

AVIS.

M. Terson, auteur de plusieurs écrits populaires, désirant consacrer ses soirées d'hiver à l'instruction des prolétaires, se propose de donner des leçons d'écriture, d'orthographe, de composition française, d'arithmétique et de tenue-de-livres aux ouvriers des deux sexes et de tout âge. Il ne prendra que 6 fr. par mois par élève; mais il ne les enseignera que par catégories de quatre au moins, et de cinq au plus.

Il s'entendra avec les élèves, soit pour la composition de chaque catégorie, soit pour l'heure et le lieu où il donnera ses leçons. Il pourra donner des leçons (d'une heure) de sept à onze heures du soir.

Les personnes qui désireraient d'autres renseignements sont invitées à se rendre chez lui, avant dix heures du matin, rue de Pavie, n° 9. au 4<sup>me</sup>, maison Gourd, près le pont Lafayette.

GRAND-THÉÂTRE.

Vendredi 22 décembre 1857. — Première représentation de LA STRANIERA, opéra italien. — On commencera à six heures.

BOURSE DE PARIS DU 19 NOVEMBRE.

Le marché a été très-lourd aujourd'hui. Les fonds ont une forte tendance à la baisse.

Cinq pour cent . . . . .	108	108	107 85	107 90
— fin courant . . . . .	108 5	108 5	107 85	107 85
Trois pour cent . . . . .	79 10	79 10	79 5	79 5
— fin courant . . . . .	79 10	79 10	79 10	79 10
Quatre pour cent . . . . .	101 50			
Rentes de Naples . . . . .	97 95	97 95	97 90	97 90
— fin courant . . . . .	98 10	98 10	98	98
Actions de la Banque . . . . .	2375			
Caisse hypothécaire . . . . .	325			
Quatre Canaux . . . . .	1217 50			
Emprunt d'Haiti . . . . .	370			

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, RUE POULAILLERIE, 19.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(215) Vendredi vingt-trois décembre mil huit cent trente-sept, à neuf heures du matin, sur la place de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en billard, tables, comptoir, carafes, bouteilles, etc.

(216) Samedi prochain vingt-trois décembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, sur la place du Port-du-Roi, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'un mobilier saisi, consistant en banques, glaces, rideaux, chaises, tables, caapeaux de femme confectionnés, champignons, tente en coutil, batterie de cuisine, etc.  
DEMARÉ.

(217) Samedi vingt-trois décembre mil huit cent trente-sept, à neuf heures du matin, dans le domicile du sieur André Fontaine, charron-forgeur, à Lyon, quai Ste-Marie-des-Chaines, n° 26, il sera procédé à la vente au comptant d'objets mobiliers saisis, consistant en garde-manger, tables, commode, garde-robe, bois, jantes, rails, soufflets de forge, enclume, bigorne, etc.

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(208) Les créanciers de M. Henri Grataloup père, décédé marchand de verres à Lyon, quai Humbert, n° 13, sont invités à se rendre à la première réunion qui doit avoir lieu le 29 décembre 1857, à dix heures du matin, dans l'étude de Me Darmès, notaire à Lyon, quai de Bondy, n° 165.

ANNONCES DIVERSES

(4558) A VENDRE. — Etablissement de bains ayant une clientèle assurée, avec un service de bains à domicile. S'adresser à M. Boury, ingénieur, place Bellecour, façade de Saône, n° 5, depuis deux heures jusqu'à six.

(4566) A VENDRE. — Plusieurs chevaux propres à un service de messageries, ainsi que deux bonnes diligences. S'adresser à M. J.-B. Prost, marchand de musique, rue de la Préfecture, n° 8, à Lyon.

(4565) Le sieur Baptiste B..., cuisinier, âgé de vingt-huit ans, nouvellement à Lyon, et désirant s'y placer, prie les personnes qui auraient besoin de son art, soit à demeure ou pour quelques jours, de lui écrire poste restante. Il se transportera, aussitôt la demande, soit dans une maison particulière, soit dans un restaurant.

(180) ESSENCE CARYOPHILE, de la pharmacie Vivienne. — La médecine moderne avait besoin d'un dépuratif plus puissant que la salsepareille et ses différentes préparations si souvent sans efficacité contre les maladies secrètes, les dartres, les humeurs, l'acrimonie du sang, les boutons au visage, etc. Ce dépuratif a été trouvé dans les caryophiles, dont l'essence est le moyen par excellence et reconnu tel par les plus savants docteurs pour guérir promptement et sûrement ces différentes maladies. Prix: 5 fr. le flacon. On délivre en même temps une instruction détaillée chez M. Borelly, place de la Préfecture, à Lyon.

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE COMPOSÉ.

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales, et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Dépôt à Lyon, chez Vernet, place des Terreaux, n° 13; Saint-Etienne, M. Garnier-Martin; à Roanne, M. Mercier, rue Royale; Mâcon, M. Lacroix; Grenoble, M. Ricard; Valence, M. Motet. (1876)

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

Maux de gorge, enrouements, oppressions, épuisements, palpitations, et toutes les MALADIES DE POITRINE sont guéries radicalement par l'usage plus ou moins prolongé du SIROP DE STOECHAS D'ARABIE: la haute réputation dont il jouit le dispense de tout éloge. — Prix: 4 fr. et 2 fr. le flacon, à la PHARMACIE PÉRENIN, RUE PALAIS-GRILLET, N° 23, A LYON.

(4554) Les sieurs GUINET et PARISIS ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs que le 24 courant il leur arrivera un transport de cinquante chevaux de races diverses d'Allemagne, et de prix très-variés.

(6852) Les sieurs MAY frères ont l'honneur de prévenir MM. les amateurs qu'ils arriveront à Lyon, le 15 janvier prochain, avec quatre-vingts chevaux de carrosse et de selle de races mecklenbourgeoise et danoise, la plupart dressés pour la selle et la voiture.

(6854) Les négociants logés hôtel du Parc, place des Carmes, salon n° 11, ont l'honneur de faire part au public qu'ils viennent de recevoir de nouveaux réassortiments. Les personnes qui ont des cadeaux à faire pour le jour de l'an y trouveront des indiennes à 13 sous l'aune et au-dessus en bon teint; stoffs 5/4 à 3 fr. 75 c. l'aune; napolitaines unies et imprimées; draps à côtes à 7 fr. le pantalon; calicots et madrapolams à très-bas prix; foulards anglais 1<sup>re</sup> qualité à 5 fr. 75 c.; chemises d'indiennes superbe qualité et beaux dessins, à 3 fr. 75 c.; pièces pour homme.

Comme ils doivent bientôt quitter, ils vendent à un très-grand rabais, afin de tout écouler.

Soins de la Bouche.

M. E. VISINET, Chirurgien-Dentiste,

REÇU PAR LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS,

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'établir sa résidence à Lyon, et qu'il recevra les personnes qui voudront bien le consulter sur les maladies de la bouche, dents artificielles, râteliers complets, etc. etc., et en général sur tout ce qui concerne son état, depuis 9 heures jusqu'à 5, en son domicile, situé près la place des Terreaux, rue Clermont, n° 5, au 2<sup>e</sup>; il y a une entrée rue Pizay, n° 1. — Prix modérés.

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1<sup>er</sup> novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du SIROP DE JOHNSON. Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. Au dépôt chez MM. les pharmaciens Vernet, à Lyon, place des Terreaux; Simon, à Vaise; Blanc, à la Guillotière; Champin, à Fontaines; Micol, à Saint-Genis-Laval; Brian, à Saint-Symphorien; Maritan, à Villefranche; Forest, à Beaujeu; Michel, à Tarare; Cuillerot, à Amplepuis. (1343)

MALADIES DE POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des Facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachement, de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien-interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n° 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

DÉPÔTS:

- Vienne, Mouret fils, épicier, rue Marchande.
- Givors, Thivy, épicier, Grande-Rue.
- Grenoble, Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
- St-Etienne, Millet-Dubrenil, épicier, rue de Foy, n° 59.
- Roanne, Amelot, confiseur.
- Moutbrison, Lacroix, pharmacien.
- Villefranche (Rhône), Roset, confiseur, Grande-Rue.
- Chalon-sur-Saône, Courant, coiffeur et quincaillier, au coin de la rue au Change.
- Mâcon, Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
- St-Chamond, Sagniol-Peyre, quincaillier, Grande-Rue.
- Bourgoin, Charles, quincaillier, place d'Armes.
- Romans, premier confiseur, place Fontaine-Couverte.
- Valence, Ronzier, confiseur, place des Cleres.
- Bourg, Martinet, pharmacien, rue d'Espagne.
- Trévoux, Prost, épicier.



(4532)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ces sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont le détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apêtés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les lueurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

- A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 15.
  - A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
  - A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
  - A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
  - A Vienne, chez Mouret fils, épicier, rue Marchande.
  - A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
  - A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
  - A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicier, rue Paluy.
  - A Givors, chez M. Thivy, épicier, Grande-Rue.
  - A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
  - AAvignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
  - A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
  - A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
  - Valence, Ronzier, place des Cleres.
  - Lons-le-Saunier, Vincent, épicier et marchand de parapluies, place de la Liberté.
  - Paris, Maréchal, épicier, rue du Pont-aux-Choux, n° 14 ou 17.
  - Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Pansac, n° 164.
- Ainsi que dans les principales villes de France. (5433)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES.

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, et de toute acreté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop Dépuratif Végétal de Séné.

Extrait du précieux Recueil des Recettes médico-officinales.

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. 1/4 de pinte.

S'adresser chez PERENIN, pharmacien-chimiste, rue Palais-Grillet, n° 23, à Lyon. (3475)